Pétanque

Lieux de pratique : Boulodrome du Lamentin – Place d'Armes - 97232 Le Lamentin

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 8èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : ***Tournois***

Tournoi par équipes : Tournoi en triplettes et en doublettes.

- Triplette : Une équipe comprend trois compétiteurs et le nombre de triplettes engagées par entreprises ou administrations est illimité.
- Doublette : Une équipe comprend deux compétiteurs et le nombre de doublettes engagées par entreprises ou administrations est illimité.

Possibilité de participer aux deux tournois

Article 4 : ***Principes***

1. Les tournois se déroulent sur trois journées : du jeudi 09/05/2019 au samedi 11/05/2019.
2. Chaque rencontre est disputée en 13 points. Chaque partie dure 45 minutes maximum. 1 boule jouée en 30 secondes. Les finales se jouent sans limite de temps.
3. Le tirage au sort du tableau général des poules est effectué quelques jours avant la date de l'épreuve; il est ensuite affiché lors de l'arrivée des équipes. Le classement sera fait par le logiciel gestion concours.
4. **Déroulement du tounoi de doublettes** : 7 parties (dont 5 de qualifications) seront organisées le jeudi 09/05. Les ½ finales ainsi que la finale et le match pour la 3ème place seront disputés le samedi 11/05.
5. **Déroulement du tounoi de triplettes** : 7 parties (dont 5 de qualifications) seront organisées le vendredi 10/05. Les ½ finales ainsi que la finale et le match pour la 3ème place seront disputés le samedi 11/05.
6. **Déroulement du tournoi féminin** : Chaque équipe disputera 3 rencontres le samedi 11/05. Les ½ finales ainsi que la finale et le match pour la 3ème place seront disputés l'après-midi du samedi 11/05.
7. Les tournois en triplettes et en doublettes sont ouverts aux équipes mixtes.
8. Comme les jeux se déroulent en temps (soit 45 minutes), toutes boules hors des limites du cadre attribué sont nulles.
9. Chaque partie commence et s'arrête au coup de sifflet (toute partie commencée doit être terminée).
10. Si les participants atteignent 13 points avant les 45 minutes, ils doivent rapporter les résultats à l'organisation.

Article 5 : ***Matériel***

Boules agréées par la F.I.P.J.P. :

- en métal,
- diamètre entre 7,05 cm et 8 cm,
- poids compris entre 650 g et 800 g,
- buts en bois ou en matière synthétique de couleur ou non et agréé par la F.I.P.J.P.

Les particpants viennent avec leur matériel, les boules ne seront pas fournies par l'organisation.

Article 6 : ***Arbitrage***

1. Toutes les rencontres sont dirigées par des arbitres désignés par la FFSE ou dans le cas échéant par des bénévoles selon le niveau de la compétition.

2. Pour des raisons de convivialité, dans le cas où un joueur se blesse, la doublette ou la triplette peut le remplacer par un autre joueur inscrit à l'événement (ex : un joueur de doublette se blesse mais l'équipe participe également en triplette, le 3ème joueur peut prendre la place du joueur blessé : ce remplacement sera **obligatoirement définitif** pour le reste de la compétition) ou par un joueur issu d'une autre équipe (du même club ou non). Cependant, le remplacement **doit être autorisé** par le responsable de l'équipe rencontrée et le responsable de l'équipe d'où le joueur provient. Tout cela en présence d'un officiel de l'épreuve afin d'éviter d'éventuelles contestations d'après-match.
   Pour des raisons d'équité sportive, le match auquel aura participé un remplaçant extérieur, sera **obligatoirement** perdu (score similaire à un forfait) sauf dans le cas de l'exemple de la doublette ci-dessus.
3. Pour tout match joué sans remplaçant extérieur, le score sera entériné même en cas de forfait général d'une des équipes par la suite.
4. Si le score est nul, il sera attribué une mène supplémentaire.
5. Une commission composée du Directeur de l'épreuve et d'un officiel fédéral est chargée de gérer tous les litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve et de prendre toutes décisions en conséquence.

Article 7 : ***Règlement***

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la **Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.**
2. Les joueurs inscrits dès le début du tournoi dans une doublette ou une triplette ne pourront en aucun cas jouer pour le compte d'une autre doublette ou triplette (sauf dans les conditions de l'article 6.2).
3. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation).